



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Martinique : enseignement secondaire

Question écrite n° 504

Texte de la question

M Guy Lordinot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend mettre à la disposition de M le recteur de l'academie à la rentrée prochaine, pour les colleges et lycees du departement de la Martinique, au titre des dépenses dites « pédagogiques ».

Texte de la réponse

Reponse. - L'academie des Antilles-Guyane recoit, comme les autres academies, les credits de l'Etat correspondant aux dépenses pédagogiques pour l'annee civile 1988, soit 12 110 400 francs, et, en application des mesures de deconcentration, le recteur repartit les credits entre les etablissements : il est donc seul, actuellement, en mesure de fournir les informations completes demandees par l'intervenant sur le departement de la Martinique. Des credits d'urgence, ouverts par le decret no 88-754 du 10 juin 1988, ont ete delegues et seront repartis de la meme facon pour l'amelioration des stages des eleves des lycees professionnels en entreprises, les credits s'elevant, pour l'academie, à 653 507 francs. Il en sera de meme pour les credits du fonds d'incitation à l'innovation, qui vont etre delegues prochainement. Les credits d'equipement restes à la charge de l'Etat sont individualises au niveau du departement et s'elevant en 1988 à 3,468 MF, y compris les frais d'approche. Les mesures d'urgence correspondant au decret precite ont permis l'attribution en nature des materiels suivants aux etablissements du departement de la Martinique : un pole productique compose de trois machines à commande numerique et d'un environnement informatique complet (CAO DAO, CFAO) ; treize colleges recevront quatre micro-ordinateurs, une imprimante, une table tracante et son micro-ordinateur dedie et un ensemble de deux machines (tour et perceuse-fraiseuse) ; quinze colleges deja equipes recevront deux micro-ordinateurs et une imprimante ; le centre de formation des professeurs recevra six micro-ordinateurs, deux imprimantes, un ensemble didactique Portix, deux tours et deux fraiseuses.

Données clés

Auteur : [M. Lordinot Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 504

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2164